



BUREAU COMMUNAUTAIRE
du 19 janvier 2023
Procès-verbal

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le jeudi 19 janvier 2023, à 18 h, Salle des fêtes, place de l'Église à Lissay-Lochy, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée le 13 janvier 2023 et affichée le 13 janvier 2023. La séance est présidée par Mme Irène FELIX.

Présents : Irène FELIX, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOUIN, Gérard SANTOSUOSSO, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bruno FOUCHET, Daniel GRAVELET, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Alain MAZE, Stéphane HAMELIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO.

Excusés : Richard BOUDET, Stéphane GARCIA.

Absents : Yann GALUT, Yvon BEUCHON, Bernadette GOIN-DEMAY.

Administration :

Mme Alexandra CHOCHOY	Directrice Générale des Services,
Mme Patricia GODET	Directrice Générale Adjointe,
M. Christophe BERNARD	Directeur Général Adjoint,
M. Romain ALLAIN	Directeur Général Adjoint,
M. Gilles METTI	Directeur des Finances,
M. Nicolas VARIN	Responsable du Service Communication,
M. Christophe MATHO	Secrétaire Général et Conseiller de la Présidente,
Mme Laurence JANNOT	Chargée de Mission de la Présidente,
M. Pierre-Marie LAHIERRE	Adjoint au responsable du Service des Assemblées

Mme Christine CHEZE-DHO est désignée secrétaire de séance.

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 heures 10.

Approbation du procès-verbal du Bureau Communautaire du 5 janvier 2023

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le procès-verbal du Bureau Communautaire du 5 janvier 2023 à l'unanimité.

1. ZAC DU CESAR - Transfert de propriété de TERRITORIA à Bourges Plus

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE
à l'unanimité

- d'approuver le transfert de propriété de TERRITORIA à Bourges Plus, à titre gratuit, des parcelles listées dans la délibération et de les classer dans le domaine public intercommunal ;
- d'approuver le cas échéant, le transfert des contrats, baux d'occupation et conventions de servitudes grevant les parcelles ;
- d'autoriser la prise en charge par Bourges Plus des frais d'acte ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte correspondant ainsi que tous les actes nécessaires ;
- de solliciter l'exonération de toute perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

2. ZAC des Varennes - Transfert de propriété de TERRITORIA à Bourges Plus

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le transfert de propriété de TERRITORIA à Bourges Plus, à titre gratuit, des parcelles listées dans la délibération et de les classer dans le domaine public intercommunal ;
- d'approuver le cas échéant le transfert des contrats, baux d'occupation et conventions de servitudes grevant les parcelles ;
- d'autoriser la prise en charge par Bourges Plus des frais d'acte ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte correspondant ainsi que tous les actes nécessaires ;
- de solliciter l'exonération de toute perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 18 heures 15.

La Secrétaire

Christine CHEZE-DHO
Membre du bureau

Fait à Bourges, le 26 JAN, 2023

La Présidente,

Irène FELIX



Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur diffusion sur le site internet de la Communauté d'Agglomération ou de leur notification.